

2018-03-26

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue le 26^e jour du mois de mars de l'an deux mille dix-huit à 18h30, à la salle du conseil située au 535, route 323, Namur formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Gilbert Dardel et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Martin Meilleur, conseiller #1
Sébastien Desormeaux, conseiller #3
Steve Leggett, conseiller #5

Guy Gauthier, conseiller #2
Fernand Gemme, conseiller #4
Josée Dupuis, conseillère #6

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Marie-Pier Lalonde Girard et la directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe, madame Annie Decelles sont aussi présentes.

1.0 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de la séance confirme qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 18h35.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2018-03-26-00 Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desormeaux

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Période de l'assistance
- 4.0 Résolutions
 - 4.1 Acceptation de la soumission de Charlebois et Gratton, CPA inc.
 - 4.2 Changement de signataire
 - 4.3 Approbation des comptes fournisseurs février 2018
 - 4.4 Adoption du règlement 197 – décrétant un emprunt de 156 340 \$ afin de financer la subvention du MTMDET accordée dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 5.0 Seconde période de l'assistance
- 6.0 Varia
- 7.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 Période de l'assistance

4.0 RÉSOLUTIONS

4.1 Acceptation de la soumission de Charlebois et Gratton, CPA inc.

ATTENDU que Charlebois et Gratton, CPA inc. a présenté une soumission pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;

R2018-03-12-26-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Gemme

QUE la municipalité de Namur accepte la soumission de Charlebois et Gratton, CPA inc. au montant de 9 350.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

4.2 Changement de signataire des documents bancaires au compte de la Municipalité de Namur et tous autres documents nécessaires à ses fonctions

ATTENDU que Madame Cathy Viens a démissionné de son poste;

ATTENDU que Madame Marie-Pier Lalonde-Girard comble maintenant le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

ATTENDU que la signature des chèques tous documents bancaires ou tous autres documents s'avèrent nécessaires dans le cadre de ses fonctions;

R2018-03-12-26-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Meilleur

QUE Madame Marie-Pier Lalonde-Girard soit autorisée à signer les chèques, tous documents bancaires et tous autres documents au nom de la Municipalité de Namur.

Adopté à l'unanimité

4.3 Approbation des comptes fournisseurs

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2018 totalisant un montant de 81 571.53 \$.

R2018-03-26-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desormeaux

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 81 571.53 \$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

4.4 Règlement numéro 197 - décrétant un emprunt de 156 340 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) accordée dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports datée du 5 octobre 2017, afin de permettre la réfection du chemin Blais;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 156 340 \$;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12 mars 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

R2018-03-26-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Gauthier

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 156 340 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans.

ARTICLE 3. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, conformément à la convention intervenue entre le ministre Monsieur Laurent Lessard et la Municipalité de Namur, le 12 décembre 2017, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

5.0 Seconde période de l'assistance

Aucune question

6.0 Varia

7.0 Levée de la séance

R2018-03-12-05 Il est proposé par monsieur le maire Gilbert Dardel

QUE la séance soit et est levée à 18h47

Adopté à l'unanimité

Gilbert Dardel,
Maire

Marie-Pier Lalonde Girard,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière